

**Tableau de correspondance des diplômes français
à la grille des salaires minimums de la CCT UIG-UNIA
applicable dès le 10 juillet 2020**

Catégories des salaires minimaux CCT UIG-UNIA		Expérience professionnelle		Cat. / Diplômes FR / Expérience professionnelle			
A	Collaborateur-trice-s sans CFC	A1	Sans expérience	A1	CAP / BEP	sans expérience	0
		A2	De 1 à 4 ans	A2	CAP / BEP	avec moins de 5 ans d'expérience	< 5
		A3	De 5 à 10 ans	A3	CAP / BEP	avec 5 ans d'expérience	= 5
		A4	Plus de 10 ans				
B	Collaborateur-trice-s avec CFC	B1	Sans expérience	B1	CAP / BEP CAP + Mention Compl. (1 an) BAC PRO BTS / DUT	avec plus de 5 ans d'expérience sans expérience sans expérience sans expérience	> 5 0 0 0
		B2	De 1 à 4 ans	B2	BTS / DUT	avec moins de 5 ans d'expérience	< 5
		B3	De 5 à 10 ans	B3	BTS / DUT	avec 5 ans d'expérience	= 5
		B4	Plus de 10 ans				
C	Collaborateur-trice-s niveau Ecoles supérieures ES	C1	Sans expérience	C1	BTS / DUT	avec plus de 5 ans d'expérience	> 5
		C2	De 1 à 4 ans				
		C3	De 5 à 10 ans				
		C4	Plus de 10 ans				
D	Ingénieur-e-s Universitaire ou HES 180 ECTS (Bachelor)	D1	Sans expérience				
		D2	De 1 à 4 ans				
		D3	De 5 à 10 ans				
		D4	Plus de 10 ans				
E	Ingénieur-e-s Universitaire ou HES 300 ECTS (Master)	E1	Sans expérience				
		E2	De 1 à 4 ans				
		E3	De 5 à 10 ans				
		E4	Plus de 10 ans				

➤ Pour établir les correspondances de diplôme, la prise en compte de l'expérience professionnelle doit respecter les 2 principes suivants :

- Un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle est nécessaire pour que le CAP/BEP respectivement le BTS/DUT permette le passage à la catégorie supérieure.
- Une fois accédé à la catégorie supérieure, les 5 années d'expérience qui ont permis ce passage sont déduites dans le calcul des années d'expérience permettant l'évolution dans la nouvelle catégorie.

